

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 19 novembre 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 12

*L'an deux mil vingt et un, le vendredi dix-neuf novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SERVUZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas EVRARD, Maire.*

*Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 novembre 2021*

**PRÉSENTS :** M. Nicolas EVRARD, Maire – Mme et MM Jérôme BOUCHET, Isabelle PETITJEAN, Martial VIOLLET, Maire-Adjoint – Mmes et MM Véronique DAVID, Franck MAINARDIS, William PEACOCKE, Daniel RODRIGUES, Marie SIMONCINI, Alexis TRAPPIER, Conseillers Municipaux

**ABSENTS EXCUSÉS :** Mmes et MM. Olivier COTTRAY (procuration à Daniel RODRIGUES), Carl DEVOUASSOUX, Catherine INGRES, Justine PERRAUT (procuration à Marie SIMONCINI)

Secrétaire de séance : Mme Marie SIMONCINI

25 JAN. 2022

COURRIER ARRIVÉ

81/2021

**Objet : Projet d'aménagement de la place du marché –  
lancement de la consultation pour la maîtrise  
d'œuvre**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Commune entend, dans le cadre de l'agrandissement de son centre village et dans l'objectif de finaliser le renforcement de la centralité du Bouchet, aménager un espace urbain de type placette.

Depuis le Plan d'Occupation des Sols (adopté en 1983) conforté par le Plan Local d'Urbanisme (adopté en 2009), il est question de renforcer et d'agrandir la centralité du secteur du Bouchet par rapport au secteur du Vieux Servoz et du Mont, hameaux plus résidentiels de Servoz, mais aussi par rapport aux hameaux du Lac et de la Plaine St Jean (situés sur la Commune des Houches) limitrophes de Servoz. La configuration géographique et la centralité du Bouchet en font le lieu de rencontre, d'animation, d'éducation, de commerce et de vie des habitants de ce micro-bassin (environ 2 000 habitants) de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc.

Une série d'aménagement et d'actions publiques et privées ont accentué cette centralité :

- ◆ les services de la Mairie de Servoz ont été transférés dans l'ancien presbytère (2017),
- ◆ la réalisation de l'Orientation d'aménagement n°1 du PLU permettant la création avec le « Hameau des Reines » de 35 logements dont 9 logements sociaux et l'installation de services à la population (micro-crèche, cabinets médicaux et paramédicaux) en 2021 qu'il faut intégrer par des circulations dans ce périmètre central,
- ◆ la perspective de l'aménagement prochain des abords de l'église St Loup (printemps 2022) en cours de rénovation (clocher, toit, intérieurs),
- ◆ un contexte de redynamisation du centre du village avec la création d'un café de village (2017), la création de bureaux dans l'ancienne mairie (2018), l'ouverture de nouveaux commerces de bureaux et d'espaces de travail (automne 2021),
- ◆ la présence de services à la population à la Maison de l'Alpage (Agence postale, Office de tourisme, salle d'exposition, bibliothèque),
- ◆ un objectif politique affiché du maintien de la dynamique conviviale, composante de « l'esprit village », avec les restaurants et commerce existants, à travers des activités permanentes et des événements réguliers au cœur du village (marché de Noël), dans le pré-de-foire et dans la salle des fêtes Jean Morel, lieux de vie essentiel du village,
- ◆ l'ambition de favoriser les circulations douces et la priorité aux piétons sur ce secteur.

Ainsi tout élément urbain permettant de favoriser et d'articuler une cohérence urbaine au sein de cet espace apparaît comme une opportunité stratégique pour le village.

La commune de Servoz souhaite engager une étude de maîtrise d'œuvre pour poursuivre les réflexions d'aménagement de l'espace public en intégrant les différents enjeux du développement durable, mais aussi les projets connexes déjà réalisés ou en cours de réalisation :

- ◆ la création du Hameau des Reines par le cabinet d'architecture ARIA
- ◆ les travaux de sécurisation de la voirie de la RD 13 par le bureau d'études Infraroute
- ◆ l'aménagement des abords de l'église Saint Loup par le cabinet d'architecture ALEP

En cela, l'espace entre le cœur du Bouchet et la mairie apparaît comme particulièrement stratégique. Or à l'arrière du Monument aux Morts, la Mairie de Servoz, dans le cadre d'un Projet Urbain Partenarial signé avec les promoteurs du Hameau des Reines, est sur le point de d'acquérir un terrain d'environ 400 m<sup>2</sup>.

Après de nombreux échanges entre les riverains et les promoteurs du Hameau des Reines, au sein du Conseil municipal, il est donc proposé de réaliser une placette permettant d'accueillir différentes activités et permettant d'offrir au public un nouvel espace ouvert.

Pour se faire, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de se faire accompagner dans les différentes phases de la réalisation de cet aménagement.

Le conseil municipal de Servoz après l'expression du groupe de travail ad hoc, a identifié des enjeux par ordre de priorité décroissant :

1. Réaliser une placette qui favorise la vie de village (terrasse café, convivialité, manifestations ponctuelles) et puisse accueillir un petit marché hebdomadaire. La vocation première est de favoriser l'élargissement du centre du village en reliant le centre historique du village composé des commerces, de la Maison de l'Alpage (OT, APC, Bibliothèque) à la mairie (ancien presbytère) et derrière elle à l'ensemble urbain composé de l'église, du pré de foire et de la Salle des fêtes Jean Morel.

Maintenir le monument aux morts et l'intégrer dans ce nouvel ensemble.

Utiliser la fontaine (aujourd'hui sur le rond-point).

Intégrer les projets connexes cités au point précédent.

2. Favoriser un traitement paysager et une intégration urbaine dans un secteur patrimonial du PLU qui rend à la fois nécessaire l'implantation d'arbres et de végétations, une attention particulière à l'éclairage (stratégie lumière) mais aussi aux matériaux utilisés (bruts, locaux, et facilement utilisables) en respect avec cette dimension patrimoniale.

Arbres : Si grands arbres : tilleuls, érables

Si arbres moyens : sorbiers, boulots, alisiers, saules, ou fruitiers décoratifs (Malus floribunda, Prunus serrulata, etc...)

Matériaux : Bétons désactivés, Bétons matricés, bitume drainant, boules d'Arve, etc...

3. Favoriser la circulation douce entre les différentes parties du centre du village (piétons et vélos) et l'accès au Hameau des Reines (pôle services à personne).
4. Maintenir les stationnements nécessaires au fonctionnement de la mairie et des services et commerces de proximité (Hameau des Reines, restaurant) ; ne pas étendre le stationnement au-delà du périmètre actuel.
5. Favoriser une circulation des voitures (RD13) à vitesse contenue (30km/h) afin de favoriser leur vigilance aux piétons dans la traversée du village.

L'étude devra tenir compte des points de vigilance suivants :

- ◆ l'accès au passage des fougères (accès aux bâtiments à l'arrière des habitations)
- ◆ la circulation ponctuelle des transports publics
- ◆ le budget contraint

- ◆ le carrefour marque également avec son plateau surélevé l'entrée dans la « zone de rencontre » (zone mixte) du centre du Bouchet
- ◆ les stationnements à considérer globalement sur ce périmètre concentré
- ◆ la cohérence des revêtements de sol entre la voie douce (résine ?), les délimitations de voirie et les matériaux utilisés pour la rénovation des abords de l'église
- ◆ l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR)

Le coût prévisionnel des travaux est fixé à 250 000 € hors taxes.

Cette consultation s'adresse à une équipe dont les compétences et expériences sont les suivantes :

- ◆ paysagère pour la conception générale de l'aménagement
- ◆ architecturale pour l'intégration urbaine de la placette
- ◆ techniques pour la partie voirie et réseaux divers (VRD)
- ◆ conception lumière pour la mise en valeur nocturne de la placette

Le mandataire du groupement sera obligatoirement centré sur de la conception paysagère et/ou de l'intégration architecturale.

La durée prévisionnelle d'exécution des prestations est de 18 mois.

L'ensemble de la mission comprendra les études d'avant-projet (AVP), d'avant-projet définitif (APD), les études de projet (PRO), l'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT), la conformité et visa d'exécution au projet (VISA), la direction de l'exécution des contrats de travaux (DET), l'assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception (AOR) et de garantie de parfait achèvement.

Le Conseil Municipal,

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,*

- DÉCIDE d'engager la consultation des bureaux d'études pour l'attribution de la maîtrise d'œuvre sous la forme d'un marché à procédure adaptée dans le cadre de l'aménagement de la place du marché,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette consultation et à la contractualisation du marché, et lui donner délégation pour l'approbation du dossier de consultation des entreprises.

*Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Bonneville le 31/12/2021 et de sa publication le 31/12/2021.*

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an susdits.*

*Au registre, suivent les signatures des membres présents. Pour extrait conforme.*

Monsieur le Maire,  
  
 Nicolas EVRARD.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de la Commune de Servoz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 GRENOBLE cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens - www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Commune de Servoz, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*